



Les GREM Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 59 Vol. 1

" Réfléchir à changer "

Janvier – Mars 2017



Mali

La pluriactivité

Massa COULIBALY et Boubacar BOUGOUDOGO

BP. E1255 Bamako (Mali) Tel/fax. (223) 20 28 76 95 Email. great@greatmali.net

Table des matières

Table des matières	1
Introduction.....	1
1. Principaux déterminants de la pluriactivité.....	1
2. Durée hebdomadaire comparée des activités principale et secondaire ..	7
3. Activité principale et pluriactivité.....	10
4. Caractéristiques de l'activité secondaire.....	15
Références bibliographiques.....	24

Introduction

Au Mali, les 6 ans et plus représentent 75% de la population totale, soit 12.97 millions d'habitants sur les 17.23 au total. Sur ces 12.97 millions, 1.52 millions de personnes exercent au moins une activité secondaire, soit 12% des travailleurs.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la multiplicité des activités professionnelles. Pour certains, il s'agit de compenser la faiblesse du revenu d'activités principales (sur le plan conjoncturel), de diminuer les inégalités de revenu global qui restent moins fortes que les inégalités de revenu d'activité principale et pour d'autres de contribuer directement ou indirectement au financement de l'exploitation et par conséquent à son développement ou à sa survie. Aussi, permet-elle de réduire la dispersion des revenus globaux entre les ménages, permettant aux foyers pluriactifs de disposer de revenus globaux plus élevés. Il s'agit pour les hyperactifs, soit de contourner les "imperfections du marché du travail, soit d'une préférence plus forte de certains pour le travail indépendant agricole relativement au travail hors de l'exploitation, souvent effectué à titre salarié" (Butault et al., 1999). En tout cas, elle agit sur la situation financière des travailleurs, surtout des exploitants agricoles, par l'accroissement de leur capacité d'épargne et d'autofinancement et par la facilitation de l'accès au marché du crédit.

1. Principaux déterminants de la pluriactivité

Au Mali, près de 12% de la population des 6 ans et plus exercent au moins une activité secondaire avec respectivement 11% pour ceux qui exercent une seule activité et seulement 1% pour ceux exerçant plus d'une activité secondaire (Tableau 5.1). De même, les chefs de ménage exerçant plusieurs activités représentent 23% de l'ensemble des chefs de ménage, avec une plus forte proportion pour ceux de la classe d'âge 36-40 ans et des 41-64 ans pour près d'un quart des chefs de ménages. Au total, le conjoint et autre membre du ménage se retrouvent respectivement à 18% de l'ensemble de leur catégorie.

La pluriactivité semble l'apanage du milieu rural comparativement à Bamako. Ainsi, les travailleurs pluriactifs ruraux représentent 15% de

l'ensemble des travailleurs contre 1% seulement pour Bamako. Que ce soit les hommes ou les femmes, la pluriactivité représente un peu plus de 10% de leur catégorie. Elle se rencontre plus facilement dans les classes de pauvre et de la classe moyenne (inférieure ou supérieure). Très peu de riches exercent une autre activité en dehors de l'activité principale, seulement 5%.

Enfin, il est loisible de constater que la pluriactivité se retrouve prioritairement chez les non éduqués, la pluriactivité étant inversement corrélée au niveau d'éducation. Autrement dit, plus l'on est éduqué, moins l'on a recours à la pluriactivité. On serait tenté d'inférer que les personnes de haut niveau d'éducation disposeraient de suffisamment de revenus pour ne pas recourir à la pluriactivité pour compenser la faiblesse du revenu d'activités principales.

Tableau 1. Taux d'activité secondaire (en %)

	6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	+64 ans	Total
Chef de ménage		21	24	25	26	10	23
Conjoint(e)	0	11	17	22	20	8	18
Enfant	2	8	17	22	26	0	6
Autre parent	2	11	19	26	15	3	9
Autre membre	1	14	42	49	27	0	18
Bamako	0	0	2	1	2	0	1
Autre urbain	0	4	8	9	12	3	5
Rural	3	13	24	30	27	9	15
Homme	2	8	20	25	26	10	12
Femme	2	11	18	23	18	4	11
D1	2	6	11	16	10	1	6
D2	4	11	20	33	24	5	14
D3	2	9	26	32	31	6	14
D4	2	14	27	31	26	10	15
D5	1	15	21	31	32	7	15
D6	2	12	26	34	29	10	15
D7	2	13	26	23	28	9	15
D8	1	10	18	23	24	14	12
D9	1	6	13	11	15	8	8
D10	1	4	7	6	9	7	5
Aucun niveau	3	13	22	25	24	8	16
Maternelle	0	12	0	43	26	0	1
Fondamental 1	1	11	18	25	23	8	7
Fondamental 2	2	4	9	13	10	0	5
Secondaire	0	2	3	7	10	0	4
Supérieur		0	4	2	5	4	3
Total	2	10	19	24	22	8	12

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Au regard de la répartition des travailleurs pluriactifs comparativement à la population totale des 6 ans et plus, les "aucun niveau d'éducation" semblent surreprésentés dans la cohorte des travailleurs pluriactifs avec une proportion de 81% contre 61%, soit une différence de 20 points de pourcentage. Cette catégorie est suivie des ruraux, des chefs de ménage et de leurs conjoint(e)s. Ainsi, les ruraux représentent effectivement 94% des travailleurs avec une activité secondaire contre 74% des travailleurs ruraux et cela est constaté dans toutes les classes d'âge. Dans la même lancée, quoique avec une différence relativement faible, les proportions de chefs de ménage et de conjoints représentent le double de la proportion des travailleurs des 6 ans et plus (30% contre 15% pour la première catégorie, 28% contre 18% pour la seconde). Pour le premier cas, la différence s'expliquerait par une plus grande propension des chefs de ménage de 41 ans et plus à exercer des activités secondaires. Pour le second cas, la différence quoique faible est observée dans toutes les classes d'âge à commencer par celle des 15-24 ans. A l'opposé, les enfants pluriactifs représentent la moitié des enfants de la population des 6 ans et plus, avec 38% contre 19%. Cela résulterait essentiellement des différences constatées au niveau des jeunes de 15 à 35 ans. Cette catégorie est suivie respectivement par la ville de Bamako, les travailleurs du fondamental 1 et autres urbains avec 1% contre 13% pour la première, 14% contre 25% pour la deuxième et 6% contre 13% pour la troisième. Quelle que soit la catégorie, l'on constate que peu de bamakois s'adonnent à la pluriactivité. A l'inverse, la situation des travailleurs trouve son explication dans la surreprésentation des enfants de 6-14 ans comparativement aux enfants exerçant des activités secondaires, avec 48% contre 30%. Enfin, les travailleurs de "autre urbain" suivent la même tendance que Bamako (Tableau 2).

Tableau 2. Répartition activités secondaires versus répartition de la population (en %)

	6-14 ans		15-24 ans		25-35 ans		36-40 ans		41-64 ans		+ 64 ans		Total	
	%pop	%secon d	%pop	%secon d	%pop	%secon d	%pop	%secon d	%pop	%secon d	%pop	%secon d	%pop	%secon d
Chef de ménage	0	0	1	2	14	18	31	33	48	55	58	77	15	30
Conjoint(e)	0	0	12	14	36	33	43	40	35	32	12	12	18	28
Enfant	69	74	49	42	20	18	10	9	3	4	0	0	38	19
Autre parent	30	26	35	38	28	28	15	17	14	9	31	11	27	22
Autre membre	1	0	3	5	1	3	1	1	0	0	0	0	1	2
Bamako	11	0	16	1	15	1	13	1	12	1	10	1	13	1
Autre urbain	12	1	15	6	13	5	12	5	12	7	11	5	13	6
Rural	77	99	69	93	72	93	75	95	76	92	80	95	74	94
Homme	52	49	48	41	41	43	45	47	50	59	57	78	49	50
Femme	48	51	52	59	59	57	55	53	50	41	43	22	51	50
D1	11	9	9	5	9	5	9	6	9	4	12	2	10	5
D2	10	22	9	10	9	10	10	13	9	10	12	7	10	11
D3	10	11	8	7	9	12	10	14	9	12	9	7	9	11
D4	11	12	9	12	10	13	10	13	10	12	11	14	10	13
D5	11	8	10	15	9	10	9	11	10	14	9	8	10	12
D6	10	10	10	11	11	15	10	14	9	12	9	13	10	13
D7	10	12	10	14	10	13	10	10	10	13	10	13	10	13
D8	10	7	11	12	10	10	10	10	10	11	9	17	10	10
D9	9	5	11	7	11	7	12	5	11	7	10	10	10	7
D10	8	5	14	6	13	5	10	3	13	5	11	10	11	5
Aucun niveau	42	66	50	67	74	84	80	85	81	86	93	95	61	81
Maternelle	8	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Fondamental I	48	30	20	22	12	11	11	11	10	11	4	4	25	14
Fondamental II	3	3	25	10	6	3	4	2	5	2	1	0	8	4
Secondaire	0	0	4	1	5	1	3	1	3	1	2	0	3	1
Supérieur	0	0	1	0	3	1	1	0	2	0	1	1	1	0

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Au Mali, la tendance dominante du marché du travail demeure l'exercice d'une seule activité professionnelle. Les plus nombreux pluriactifs se rencontrent parmi les chefs de ménage, les conjoints, les "autre membre", dans le milieu rural, dans les déciles 3 à 7 (à savoir une bonne partie des pauvres – déciles 3 et 4, et la couche inférieure de la classe moyenne – déciles 5 à 7) et dans la catégorie des analphabètes. Pour les chefs de ménage, plus d'un cinquième de cette catégorie exerce au moins une activité secondaire, soit 22% avec 21% de personnes faisant une seule activité et 1% travaillant sur plus de 2 activités. Avec 18% de travailleurs pluriactifs, les conjoints viennent en deuxième position loin derrière les chefs de ménage. Ici, l'on constate une plus grande propension des conjoints de 36-40 ans à

exercer plusieurs activités, avec un taux de 24% de pluriactivité. Par strate, le plus grand nombre de pluriactifs se retrouve dans le milieu rural avec 15%. Cela pourrait s'expliquer par le caractère saisonnier de l'agriculture qui n'occupe les exploitants agricoles que quelques mois de l'année. Ici, les jeunes de 15-24 ans sont les plus nombreux. Enfin, les non éduqués comparativement aux autres sont plus enclins à la pluriactivité et la classe d'âge 36-40 ans détient la palme de la catégorie (Tableau 3).

Tableau 3. Nombre d'activités secondaires (en %)

	6-14 ans			15-24 ans			25-35 ans			36-40 ans			41-64 ans			plus de 64 ans			Total		
	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3
Chef de ménage				79	21	0	76	23	1	75	23	2	74	24	1	90	10	0	77	21	1
Conjoint(e)	100	0	0	89	11	0	83	16	1	78	20	2	80	19	2	92	8	0	82	17	1
Enfant	98	2	0	92	8	0	83	16	1	78	22	0	74	25	1	100	0	0	94	6	0
Autre parent	98	2	0	89	10	0	81	18	1	74	26	0	85	14	1	97	3	0	91	9	0
Autre membre	99	1	0	86	13	2	58	34	8	51	29	20	73	21	6	100	0	0	82	15	3
Bamako	100	0	0	100	0	0	98	2	0	99	1	0	98	2	0	100	0	0	99	1	0
Autre urbain	100	0	0	96	4	0	92	8	0	91	9	1	88	12	1	97	3	0	95	5	0
Rural	97	2	0	87	13	0	76	23	1	70	28	2	73	26	2	91	9	0	85	14	1
Homme	98	2	0	92	8	0	80	19	1	75	24	1	74	25	1	90	10	0	88	12	0
Femme	98	2	0	89	10	1	82	17	1	77	21	2	82	17	1	96	4	0	89	11	1
D1	98	2	0	94	5	0	89	11	0	84	14	1	90	10	0	99	1	0	94	6	0
D2	96	4	0	89	11	0	80	20	0	67	31	2	76	22	2	95	5	0	86	13	1
D3	98	2	0	91	8	1	74	24	3	68	29	3	69	31	1	94	6	0	86	14	1
D4	98	2	0	86	13	0	73	25	2	69	27	5	74	24	2	90	10	0	85	14	1
D5	99	1	0	85	14	1	79	19	2	69	30	1	68	29	3	93	7	0	85	14	1
D6	98	2	0	88	11	0	74	25	1	66	32	2	71	27	1	90	10	0	85	14	1
D7	98	2	0	87	13	0	74	25	1	77	21	2	72	25	3	91	9	0	85	14	1
D8	99	1	0	90	10	1	82	17	2	77	22	1	76	23	1	86	14	0	88	11	1
D9	99	1	0	94	6	0	87	12	0	89	11	0	85	15	0	92	8	0	92	8	0
D10	99	1	0	96	4	0	93	7	0	94	6	0	91	9	0	93	7	0	95	5	0
Aucun niveau	97	3	0	87	13	0	78	20	1	75	23	2	76	22	1	92	8	0	84	15	1
Maternelle	100	0	0	88	12	0	100	0	0	57	43	0	74	26	0	100	0	0	99	1	0
Fondamental 1	99	1	0	89	10	0	82	17	1	75	23	2	77	21	2	92	8	0	93	6	0
Fondamental 2	98	2	0	96	4	0	91	9	0	87	12	1	90	10	0	100	0	0	95	5	0
Secondaire	100	0	0	98	2	0	97	3	0	93	7	0	90	9	0	100	0	0	96	4	0
Supérieur				100	0	0	96	4	0	98	2	0	95	5	0	96	4	0	97	3	0
Total	98	2	0	90	10	0	81	18	1	76	22	2	78	21	1	92	8	0	88	11	1

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

2. Durée hebdomadaire comparée des activités principale et secondaire

La durée hebdomadaire moyenne de travail concerne une semaine de travail "normale" sans évènement exceptionnel (jour férié, congé, etc.). Elle inclut de ce fait toutes les heures habituellement effectuées y compris les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. Au Mali, le Code du travail fixe la durée légale du temps de travail à 40 heures par semaine dans les entreprises (article L.131) et à 48 heures par semaine au maximum dans les exploitations agricoles (article L.138). Dans la réalité, les actifs occupés travaillent en moyenne 42 heures hebdomadaires pour les "monoactifs" et 62 heures hebdomadaires pour les pluriactifs dont 41 heures pour l'activité principale et 21 heures pour les activités secondaires (Tableau 4).

Les volumes horaires hebdomadaires au Mali pour l'activité principale varient entre 48 heures (maximum enregistré à Bamako) et 36 heures (minimum chez les femmes). Pour les pluriactifs, ce volume horaire hebdomadaire varie entre 52 heures toujours pour la ville de Bamako et 31 heures pour la catégorie des cadres supérieurs. Enfin, il faut noter que la durée de travail secondaire va de 19 heures hebdomadaires pour les pauvres à 24 heures hebdomadaires chez les cadres de niveau secondaire, les "autre urbain" et la classe moyenne supérieure (déciles 8 et 9). La ville de Bamako est caractérisée par une plus grande propension des jeunes à exercer plusieurs activités et au-delà des heures légales de travail, surtout les jeunes (15-24 ans et 25-35 ans). Il faut noter que les hommes travaillent en moyenne plus d'heures que les femmes, 47 heures contre 36 heures pour les "monoactifs" et 70 heures contre 55 heures pour les pluriactifs. Evidemment, cette comparaison ne prend pas en compte les activités domestiques qui, comme on le sait, sont principalement exercées par les femmes.

L'analyse par décile montre que les riches et la classe moyenne supérieure travaillent plus de temps que les autres classes sociales et ce quel que soit le type de travail. Par niveau d'éducation, les cadres supérieurs travailleraient plus que les autres catégories quel que soit le type d'activité exercée. Ainsi, les "monoactifs" feraient 44 heures hebdomadaires en moyenne contre plus de 51 heures hebdomadaires pour les pluriactifs. Dans cette catégorie, les personnes âgées (64 ans

et plus) font plus de temps de travail que les autres. Cette tranche d'âge est suivie par les jeunes de 15-40 ans.

Tableau 4. Durée hebdomadaire moyenne avec ou sans activité secondaire (heures/semaine)

	15 - 24 ans			25 - 35 ans			36 - 40 ans			41 - 64 ans			plus de 64 ans			Total		
	sans		Sec.	sans		Sec.	sans		Sec.	sans		Sec.	sans		Sec.	sans		Sec.
	Princ.	Princ.		Princ.	Princ.		Princ.	Princ.		Princ.	Princ.		Princ.	Princ.		Princ.	Princ.	
Bamako	51	62	15	45	57	9	47	55	13	48	41	27	41	42	20	48	52	16
Autre urbain	40	39	26	43	42	25	45	39	22	44	43	23	41	44	20	42	42	24
Rural	43	39	21	43	41	22	44	41	21	44	43	21	40	43	19	41	41	21
Homme	48	45	24	50	48	25	52	48	22	50	48	21	44	45	19	47	47	23
Femme	38	35	19	36	36	19	36	35	20	37	36	20	32	36	18	36	36	20
D1	43	40	17	41	36	19	44	43	17	44	43	22	42	40	20	42	40	19
D2	41	41	18	41	40	18	40	43	21	41	42	21	38	37	24	40	41	20
D3	42	38	20	42	39	19	44	41	18	44	43	19	39	38	16	40	41	19
D4	42	41	20	41	39	19	43	39	24	44	44	20	31	42	14	41	41	20
D5	41	39	21	42	41	22	44	38	24	44	43	19	38	39	17	41	41	21
D6	42	37	20	45	42	24	44	43	21	44	42	23	38	45	19	41	41	23
D7	42	36	23	42	40	22	45	41	20	46	43	20	43	48	15	42	41	21
D8	47	40	26	43	44	23	46	42	22	47	43	22	44	51	24	44	43	23
D9	45	41	25	44	46	26	46	42	27	46	44	23	46	38	20	45	43	24
D10	49	44	21	46	45	28	49	38	22	45	45	21	44	41	18	46	44	22
Aucun niveau	44	39	21	43	41	22	45	41	21	44	43	21	40	43	19	43	41	21
Maternelle	44	39	35	43	.		46	24	3	49	31	18	.	.		32	32	25
Fondamental 1	43	40	23	43	41	23	46	44	24	46	46	22	41	42	24	41	42	22
Fondamental 2	41	39	20	45	40	22	45	39	24	46	44	23	36	.		44	39	22
Secondaire	41	48	20	41	37	29	40	36	21	43	41	24	42	.		42	40	24
Supérieur	40	72	26	43	24	19	45	35	20	44	35	24	66	40	5	44	31	20
Total	43	39	21	43	41	22	45	41	21	45	43	21	40	43	19	42	41	21

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

3. Activité principale et pluriactivité

Les résultats de l'EMOP (2014) permettent d'estimer le taux de pluriactivité et la proportion d'actif avec contrat. Pour ce faire, l'on a procédé au croisement de l'exercice d'une activité secondaire avec certaines caractéristiques de l'emploi telles que la catégorie socioprofessionnelle, le statut salarial (indépendant ou salarié, avec les différents degrés associés), le type d'entreprise et le secteur d'activité. Ainsi, au Mali, près d'un travailleur sur quatre, 23% exactement, exerce une activité secondaire.

L'analyse par CSP principale montre que les travailleurs indépendants et les aides familiaux ont plus recours aux activités secondaires comparativement aux autres CSP. Pour la première catégorie, l'on remarque que les indépendants âgés de 36 à 40 ans sont plus d'un tiers à s'adonner à des activités secondaires et les plus faibles taux étant observés auprès des enfants de 6-14 ans, heureusement serait-on tenté de dire car à cet âge c'est déjà du travail des enfants et si en plus ces enfants travailleurs devaient être astreints à des activités secondaires, cela serait un fait aggravant. Au niveau des aides familiaux, l'on constate une forte propension des classes d'âge 25-35 ans et 36-40 ans à se consacrer à des activités secondaires, respectivement 36% et 43%. Ces deux catégories sont suivies par ordre d'importance par les employeurs, les manœuvres et les cadres moyens, soit 15% pour les premiers, 13% pour les seconds et 10% pour les troisièmes. Aussi, les employeurs jeunes (15-24 ans et 25-35 ans) connaissent des taux de pluriactivité respectifs de 23% et 28%. De l'autre côté, on observe que seulement 2% des cadres supérieurs s'adonnent à des activités secondaires.

Par statut salarial, les indépendants agricoles consacrent plus du tiers de leur temps aux activités secondaires, surtout les adultes de 25 à 40 ans. Bien que peu nombreux, les personnes âgées (plus de 64 ans) consacrent un quart de leur temps de travail aux activités secondaires. L'analyse du taux d'activité par entreprise montre que les personnels de maison, les entreprises privées ont le plus recours au travail secondaire avec respectivement 24% et 23%. Loin derrière, ces deux catégories, l'on retrouve des travailleurs des entreprises publiques avec un taux d'activité secondaire de 12%. Les travailleurs du secteur agricole, au vu des résultats d'enquête, semblent les plus enclins à

exercer des activités secondaires avec un taux de 29%. Ici aussi, les adultes jouent un grand rôle dans cet état de fait (36% pour la classe 25-35 ans et 43% pour la classe 36-40 ans). Les travailleurs de l'industrie et du secteur non marchand viennent compléter ce trio de tête en matière de recours aux activités secondaires (Tableau 5).

Tableau 5. Taux d'activité secondaire selon les caractéristiques de l'activité principale (en %)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Cadre supérieur		0	0	0	4	0	2
Cadre moyen		7	8	10	11	26	10
Employé / ouvrier	1	5	2	5	6	24	4
Manœuvre	0	4	26	19	15	64	13
Employeur		23	28	11	11	0	15
Indépendant	4	15	22	29	30	19	25
Apprenti	0	0	7	0	0		1
Aide familial	9	21	36	43	42	32	24
Indépendant agricole	9	22	36	43	41	25	29
Indépendant non agricole	3	7	8	9	11	9	9
Salarié privé	1	4	8	7	7	26	6
Salarié public		10	7	12	11	58	10
Administration publique		9	7	13	9	41	9
Entreprise publique		6	8	16	16		12
Entreprise privée	8	16	24	29	29	20	23
Entreprise associative/ONG	0	2	6	8	15	32	7
Organisme international		0	0		0		0
Personnel de maison	9	21	35	37	37	15	24
Agriculture	9	22	36	43	40	25	29
Industrie	3	8	11	10	13	15	10
Service marchand	2	6	6	8	9	7	7
Service non marchand	5	5	9	10	13	15	9
Total	8	18	26	30	30	20	23

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Le tableau 5.6 permet de comparer le poids de chaque catégorie de travailleurs aussi bien en activités principales qu'en activités secondaires. Ainsi, les indépendants agricoles représentent 64% des actifs principaux mais 89% des actifs secondaires, soit une surreprésentation de cette catégorie de travailleurs dans la pluriactivité. Il en est de même pour l'ensemble des travailleurs du secteur agricole (dans les mêmes proportions de 64 et 89%). A l'opposé, les indépendant non agricoles, les salariés (privés comme publics) ont chacun un poids moindre dans la pluriactivité comparativement à leurs poids respectifs dans les activités principales. Par type d'entreprise, il ne se dégage aucune catégorie franchement plus pluriactive que son poids dans la répartition des l'activité principale, si ce n'est pour le personnel de maison en ce qui concerne les 15-24 ans. A cause de la prépondérance du secteur agricole dans la pluriactivité, les services marchands qui absorbent pourtant 20% des actifs principaux ne constituent que 5% des pluriactifs (Tableau 6).

Tableau 6. Répartition activités secondaires versus répartition de la population selon l'activité principale (en %)

	15 - 24 ans		36 - 40 ans		plus de 64 ans		Total	
	%princ	%second	%princ	%second	%princ	%second	%princ	%second
Cadre supérieur	0	0	1	0	0	0	0	0
Cadre moyen	0	0	3	1	1	1	2	1
Employé / ouvrier	5	1	8	1	2	3	5	1
Manœuvre	3	1	2	1	0	1	2	1
Employeur	0	0	1	0	1	0	1	0
Indépendant	29	24	64	60	90	85	47	52
Apprenti	2	0	0	0	0	0	1	0
Aide familial	60	74	21	36	6	11	43	45
Indépendant agricole	70	91	49	88	62	81	64	89
Indépendant non agricole	22	7	37	9	35	14	27	9
Salarié privé	8	2	9	1	3	4	7	2
Salarié public	1	0	5	1	0	1	3	1
Administration publique	0	0	4	1	0	1	2	1
Entreprise publique	0	0	1	0	0	0	1	0
Entreprise privée	63	56	76	74	84	87	69	70
Entreprise associative/ONG	2	0	1	0	1	2	2	0
Organisme international	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de maison	35	43	18	24	15	10	27	29
Agriculture	71	91	50	89	62	82	64	89
Industrie	8	3	12	3	10	7	8	3
Service marchand	14	4	29	6	22	6	20	5
Service non marchand	7	1	9	2	7	5	8	3
Total	1 228 955	265 748	457 102	195 725	188 493	46 740	5 209 595	1 519 515

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

4. Caractéristiques de l'activité secondaire

Les caractéristiques de l'activité secondaire peuvent être analysées par CSP, par type d'emploi, par type d'entreprise et par secteur d'activité. Au Mali, la majorité des travailleurs se retrouve dans la classe d'âge 41-64 ans avec 32%, les 25-35 ans avec 29% et les 15-24 ans avec 17% (Tableau 5.7.a.). Parmi les 41-64 ans, l'on observe que 90% sont des indépendants, les autres CSP se partageant les 10% restants avec un plus grand score pour les aides familiaux avec 7%. Par statut salarial, la domination des indépendants est effective avec 97% au total, pour 63% d'indépendants agricoles et 34% d'indépendant non agricoles. Ce qui fait que les salariés ne représenteraient au Mali que 3% de la population active, à raison de 6% des 15-24 ans et 4% des 25-35 ans. Le salariat est numériquement dominé par le secteur privé. Aussi, les entreprises privées absorbent-elles 85% des actifs occupés au Mali, avec près de 90% des 25-64 ans (Tableau 7a).

Le travail des enfants (6-14 ans) est prépondérant dans le secteur agricole (86%) et donc parmi les indépendants agricoles comme statut salarial, dans la catégorie professionnelle des aides familiaux. Par type d'entreprise, ce phénomène demeure courant dans les sociétés privées et parmi le personnel de maison.

Tableau 7a. Taux des catégories d'activité secondaire selon l'âge (en % et effectif)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Cadre supérieur	0	0	0	0	0	0	0
Cadre moyen	0	0	0	0	0	0	0
Employé / ouvrier	1	2	1	2	1	0	1
Manœuvre	0	4	3	1	1	0	2
Employeur	0	0	0	0	0	1	0
Indépendant	6	56	80	84	90	96	76
Apprenti	0	1	0	0	0	0	0
Aide familial	92	36	16	13	7	3	20
Indépendant agricole	86	64	61	59	61	68	63
Indépendant non agricole	13	30	36	38	37	32	34
Salarié privé	1	6	4	3	2	0	3
Salarié public	0	0	0	0	0	0	0
Administration publique	0	0	0	0	0	0	0
Entreprise publique	0	0	0	0	0	0	0
Entreprise privée	55	73	87	93	91	83	85
Entreprise associative/ONG	0	2	2	1	1	1	2
Organisme international	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de maison	45	25	11	5	7	16	13
Agriculture	86	65	61	60	62	68	63
Industrie	6	17	18	16	17	9	16
Service marchand	7	15	18	21	17	16	17
Service non marchand	0	4	3	3	4	6	3
Total	84 551	265 748	438 231	195 725	488 520	46 740	1 519 515

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Il est possible, selon les données disponibles, de répartir les 1.5 millions de travailleurs secondaires par CSP. Ce faisant, l'on constate que les indépendants sont au nombre de 1.15 millions, soit 76% de l'effectif total. Sur ce total, la classe d'âge 41-64 ans, celle des 25-35 ans arrivent en tête avec respectivement 38% et 30%. Les classes d'âge 36-40 ans et 15-24 ans sont presque à égalité à 14%. Les aides familiaux avec un effectif de 304'000 personnes occupent la deuxième place après les indépendants. La majorité des aides familiaux se rencontrent dans les classes d'âge jeunes des 15-24 ans et 6-14 ans.

A la suite des CSP, le statut salarial est également dominé par les indépendants agricoles avec 63%, les indépendants non agricoles avec 34%. Les entreprises privées et le personnel de maison sont presque les seuls pourvoyeurs de travailleurs secondaires avec 85% pour le premier et 20% pour le second. Il est possible de scinder les travailleurs secondaires entre les secteurs d'activité. En le faisant, l'on observe que 63% viennent du secteur agricole, qui lui aussi est dominé par les classes d'âge 41-64 ans et 25-35 ans avec 31% et 28%. La plus faible proportion est observée auprès du service non marchand avec seulement 3%. Plus globalement, les classes dominantes en matière de pluriactivité demeurent les 41-64 ans suivies des 25-35 ans. Les exceptions notables à cette tendance générale est la dominance des 15-24 ans parmi les manœuvres, les aides familiaux et le personnel de maison, ainsi que celle des 15-35 ans parmi les salariés privés (Tableau 7b)

Tableau 7b. Taux des catégories d'activité secondaire selon les catégories (en % et effectif)

	6-14 ans	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Cadre supérieur	0	0	0	0	100	0	163
Cadre moyen	0	15	38	0	47	0	1 822
Employé / ouvrier	3	26	25	17	29	0	19 798
Manœuvre	1	38	37	8	16	0	30 466
Employeur	0	0	24	3	56	17	3 807
Indépendant	0	13	30	14	38	4	1 153 960
Apprenti	6	70	16	0	8	0	5 126
Aide familial	26	32	22	8	12	0	304 374
Indépendant agricole	8	18	28	12	31	3	952 768
Indépendant non agricole	2	15	30	15	35	3	514 498
Salarié privé	2	33	33	11	20	0	50 537
Salarié public	0	16	2	0	82	0	1 712
Administration publique	8	7	28	13	45	0	4 056
Entreprise publique	0	0	4	0	96	0	975
Entreprise privée	4	15	30	14	35	3	1 286 754
Entreprise associative/ONG	0	25	40	11	22	2	26 047
Organisme international	0	0	100	0	0	0	114
Personnel de maison	19	32	23	5	17	4	201 569
Agriculture	8	18	28	12	31	3	963 484
Industrie	2	18	31	13	34	2	247 851
Service marchand	2	15	30	16	33	3	256 858
Service non marchand	1	18	29	12	34	6	51 323
Total	6	17	29	13	32	3	1 519 515

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Quand on analyse la répartition des travailleurs secondaires par origine de l'activité secondaire par CSP et par statut salarial, on s'aperçoit que la principale destination de toutes les catégories demeure la catégorie des indépendants, 76% dans l'ensemble, avec 100% pour les apprentis (ce qui se comprend aisément puisqu'ils apprennent un métier afin de l'exercer en tant qu'indépendant non agricole) et 90% pour les employeurs. Par contre, cette destination prisée ne séduirait que 63% des ouvriers même devant les cadres supérieurs (69%). Aussi, la classe ouvrière se serait-elle pas la classe la plus détachée de l'auto-emploi.

Par statut salarial, à l'exception des cadres supérieurs, des employeurs et des apprentis, le statut d'indépendant agricole est la première destination de la pluriactivité de toutes les CSP. Les trois exceptions dégagées privilégient plutôt le statut d'indépendant non agricole (Tableau 8).

Tableau 8. Origine de l'activité secondaire ou destinée de l'activité principale (en %)

	CSP secondaire						Statut salarial secondaire						Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Indépendant agricole	Indépendant non agricole	Salarié privé	Salarié public	
Cadre supérieur	31	0	0	0	0	69	0	0	20	49	31	0	522
Cadre moyen	0	9	2	0	3	65	0	21	75	14	8	3	12 321
Employé / ouvrier	0	0	8	2	1	63	0	26	75	16	6	4	12 196
Manœuvre	0	0	0	14	0	67	0	19	69	17	14	0	13 169
Employeur	0	0	5	0	5	90	0	0	44	51	5	0	5 317
Indépendant	0	0	1	1	0	85	0	12	64	33	3	0	788 376
Apprenti	0	0	0	0	0	100	0	0	44	56	0	0	474
Aide familial	0	0	1	2	0	66	1	30	61	35	3	0	687 140
Indépendant agricole	0	0	1	2	0	78	0	18	61	36	3	0	1 348 369
Indépendant non agricole	0	0	1	1	0	58	0	39	79	18	3	0	132 939
Salarié privé	0	4	4	8	1	60	0	23	64	20	13	3	23 500
Salarié public	1	1	1	1	2	74	0	20	86	10	4	0	14 708
Total	0	0	1	2	0	76	0	20	63	34	3	0	1 519 515

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Par origine, la totalité des cadres supérieurs en pluriactivité proviennent de cette même catégorie contrairement aux cadres moyens dont 61% proviennent de cette catégorie en activité principale et 39% des indépendants. Les ouvriers et les manœuvres pluriactifs proviennent des indépendants pour 59% respectivement 38% et des aides familiaux pour 33% respectivement 55%.

Dans la pluriactivité toujours, tous les statuts salariaux recrutent majoritairement parmi les indépendants agricoles, y compris les salariés privés pluriactifs (qui recrutent 85% de leur effectif parmi ces indépendants agricoles). Il est utile de noter que même le salariat public secondaire recrute parmi les indépendants agricoles (52%) et parmi les salariés privés (48%). Il est également intéressant de noter que l'apprentissage secondaire s'opère essentiellement dans le cadre familial, en qualité d'aide familial, pour 85% contre seulement 15% dans le cadre d'un atelier d'indépendant autre que la famille (Tableau 9a).

Tableau 9a. Destination de l'activité principale ou recrutement de l'activité secondaire (en %)

		CSP secondaire							Statut salarial secondaire					Total
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Indépendant agricole	Indépendant non agricole	Salarié privé	Salarié public	
CSP principale	Cadre supérieur	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cadre moyen	0	61	1	0	9	1	0	1	1	0	2	18	1
	Employé / ouvrier	0	0	5	1	4	1	0	1	1	0	1	30	1
	Manœuvre	0	0	0	6	0	1	0	1	1	0	4	0	1
	Employeur	0	0	1	0	7	0	0	0	0	1	0	0	0
	Indépendant	0	39	59	38	72	58	15	30	53	51	46	50	52
	Apprenti	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Statut salarial principal	Aide familial	0	0	33	55	8	39	85	67	44	47	46	2	45
	Indépendant agricole	0	39	86	87	71	91	100	80	86	94	85	52	89
	Indépendant non agricole	0	0	8	6	16	7	0	17	11	5	7	0	9
	Salarié privé	0	55	5	6	4	1	0	2	2	1	6	48	2
Total		163	1 822	19 798	30 466	3 807	1 153 960	5 126	304 374	952 768	514 498	50 537	1 712	1 519 515

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Le tableau précédent permet de calculer des taux de transition entre activités principales et activités secondaires au regard d'une part de la catégorie socioprofessionnelle et d'autre part du statut salarial des actifs. Pour se faire on établit la proportion de pluriactifs qui ne changent pas de statut (soit reste dans la même CSP soit dans le même statut salarial), ensuite la proportion de ceux qui changent de position dans l'emploi, soit la CSP soit le statut. Le premier taux est calculé à l'aide des éléments de la diagonale de la matrice qui croise la CSP principale avec la secondaire ou le statut salarial principal avec le secondaire. Le taux obtenu est un taux d'immobilité, l'activité secondaire préservant le même statut d'actif que l'activité principale. Le second taux est celui de la transition d'un statut principal à un autre statut secondaire différent, que ce dernier soit en ascendance ou en descendance par rapport au premier. Ce taux de transition traduisant une certaine mobilité dans l'emploi, en passant de l'emploi principal à l'emploi secondaire, est ensuite scindé en taux structurel et en taux net, le premier étant dicté par les caractéristiques limitées du marché du travail et le second en tant que simple résidu entre transition totale et transition structurelle.

Appliqués aux données du tableau précédent, les calculs établissent à 58% respectivement 56% les taux d'immobilité dans l'emploi selon la CSP respectivement le statut salarial. Du coup, les taux de transition ou de mobilité sont de 42% respectivement 44%. Dans chacun des deux cas, les taux sont à prédominance structurelle (Tableau 5.9b). Si l'on pense que ces taux de transition sont relativement faibles, alors il apparaît que la pluriactivité ne s'accompagne pas nécessairement d'une diversification importante ni dans la catégorie professionnelle ni dans le statut salarial, le marché du travail étant dominé par le statut d'indépendance quelle que soit l'une de ces deux caractéristiques de l'emploi au Mali.

Tableau 9b. Taux de transition entre activités principale et secondaire

	Taux d'immobilité	Taux de transition/mobilité		
		Totale	Structurelle	Nette
CSP	58%	42%	26%	16%
Statut salarial	56%	44%	27%	17%

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

Références bibliographiques

Jean-Pierre Butault, Nathalie Delame, Stéphane Krebs, Philippe Lerouvillois (1999): La pluriactivité – Un correctif aux inégalités du revenu agricole, Economie et statistique n° 329-330, 1999-9/10

Stéphane Krebs (2005): Pluriactivité et mode de financement des exploitations agricoles, Economie rurale 289-290, septembre-décembre